

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2022-0242 CITATION DU SITE PATRIMONIAL DE LA POINTE-LEGGATT

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2022-0242 RELATIF À LA CITATION DU SITE PATRIMONIAL DE LA POINTE-LEGGATT

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

- QUE le conseil municipal a adopté le projet de règlement lors de la séance extraordinaire tenue le 5 mai 2022 :
- QUE le conseil municipal en collaboration avec Héritage Bas-Saint-Laurent et Construction Métis tiendront des assemblées publiques de consultation le 15 juin à 19h00, le 16 juillet à 19h00 ainsi que le 10 août 2022 à 14h à l'église presbytérienne de Grand-Métis situé au 52 chemin de la Pointe-Leggatt, à Grand-Métis;
- QU' au cours de cette assemblée publique, les organismes Héritage Bas-Saint-Laurent et Construction Métis chargés du projet expliqueront leur projet de site patrimonial de la Pointe-Leggatt;
- QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, situé au 70 chemin Kempt, à Grand-Métis, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À GRAND-MÉTIS CE 1^{IÈME} JOUR DE JUIN 2022

Chantal Tremblay,

Directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, <u>Chantal Tremblay</u>, en ma qualité de directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité de <u>Grand-Métis</u>, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public de consultation du projet de règlement 2022-0242 Citation du site patrimonial de la Pointe-Leggatt annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 13h00 heures et 16h00 le 1^{ier} jour de juin 2022.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT

CE____1ier_JOUR DU MOIS DE JUIN 2022

Directrice générale, greffière résorière